

Informations personnelles (à compléter)
 Identifiant (email pro):
 Mot de passe :
 Code de vote (notice) :

En septembre

Je fais de la place sur ma messagerie professionnelle

13 octobre 2022

J'accède à l'e-mail concernant les élections sur ma boîte professionnelle.

Je crée un mot de passe personnel.

Un mail est envoyé sur ma boîte professionnelle avec un lien de confirmation.

J'accède à mon espace électeur·trice.

Je vérifie les scrutins qui me concernent et consulte les listes électorales.

À partir du 13 novembre je consulte les professions de foi et les listes de candidat·es.

À partir du 7 novembre et au plus tard le 17 nov

Je reçois dans mon établissement, dans mon école ou dans mon service, ma notice de vote avec mon code de vote.

Pour les personnels dans certaines positions particulières, la notice sera envoyée à l'adresse postale.

En cas de perte de la notice, un nouveau code de vote pourra être envoyé.

du 1^{er} décembre 2022 à 8h...

Attention aux embouteillages sur le site le dernier jour !

J'accède à mon espace électeur·trice avec mon identifiant et mot de passe personnel.

Je prépare ma notice avec mon code de vote.

Je clique sur «JE VOTE».

J'accède à mes scrutins.

#jevotecgteduc2022

...au 8 décembre 2022 à 17h
FERMETURE DE L'ESPACE DE VOTE

Pour nos salaires, nos retraites et l'égalité femmes-hommes



- Indexation de la valeur du point d'indice au minimum sur l'indice des prix à la consommation ;
- égalité professionnelle entre femmes et hommes ;
- augmentation immédiate pour toutes et tous de 400 euros net par mois ;
- grille unique pour toutes et tous les fonctionnaires ;
- retraite à 60 ans, à taux plein.

Pour mettre fin à la précarité galopante



- Un service public d'Éducation reposant sur des personnels statutaires de la Fonction publique d'État ;
- la titularisation de tou·tes les contractuel·les sans condition de nationalité ou de concours ;
- l'abrogation de la loi de transformation de la Fonction publique de 2019 ;
- un plan d'urgence pour l'Éducation pour améliorer les conditions d'étude et de travail.

Pour redonner du sens à nos métiers



- Une formation initiale délivrant une culture commune et des diplômes nationaux ;
- des diplômes permettant l'insertion professionnelle et le libre choix des poursuites d'études ;
- la reconnaissance des qualifications des diplômés dans les grilles salariales.

Pour de meilleures conditions de travail



- Réduction du temps de travail pour toutes et tous, sans perte de salaire ;
- une diminution des effectifs par classe ;
- des postes pérennes, complets et proches de chez soi ;
- une véritable médecine du travail.



Contact
 01 55 82 76 55
 unsen@cgteduc.fr

fb : CGT-Éducation
 insta : @cgteducation
 twitter : @cgt_educ

ÉLECTIONS 2022 POURQUOI JE VOTE ? COMMENT JE VOTE ?

La CGT Éduc'action a toujours défendu individuellement tous les personnels tout en étant un syndicat féministe, revendicatif, de masse et de classe, œuvrant pour un autre projet de société. C'est pourquoi aux élections de décembre, votez et faites voter CGT Éduc'action pour renforcer vos droits et faire vivre un autre projet d'École.

Voter pour la CGT Éduc'action c'est également donner à la CGT les moyens de vous représenter, de vous faire entendre et de vous défendre.

du 1^{er} DÉCEMBRE 2022
 au 8 DÉCEMBRE 2022



électriciennes et électeurs

les détaché·es votent dans leur corps d'origine

CSA-M

CSA-A

CAPN

CAPA

CAPD

CCP

votes à effectuer

Le rôle des Comités Sociaux d'Administration (CSA) :

Le CSA ministériel (CSAM) et les CSA Académiques (CSAA) remplacent le CT ministériel et les CT académiques.

- Ils sont, entre autres, consultés sur l'organisation des services et du temps de travail, les règles statutaires et relatives à l'échelonnement indiciaire...
- Au sein des CSA, une formation spécialisée remplacera le CHSCT. Elle sera consultée sur les questions et projets de textes relatifs à la protection de la santé, hygiène, sécurité des agent·es dans leur travail.

Le rôle des Commissions paritaires (CAPA, CAPD, CAPN) :

la Loi de transformation de la Fonction publique a fortement limité le rôle des CAP en passant d'une logique collective à une logique individuelle.

Elles examinent les recours :

- à l'initiative de l'administration (conseils de discipline, non-titularisation des stagiaires)
- à l'initiative des agent·es (recours pour avis l'avancement d'échelon ou de grade, pour refus de temps partiel, mise en disponibilité ou détachement, recours suite à l'entretien professionnel...).

Le rôle des Commissions Consultatives Paritaires (CCP) :

elles sont le pendant des CAP pour les personnels non-titulaires.

- convoquées en cas de conseil de discipline ou de licenciement.
- peuvent être consultées en cas de refus de congé syndical, refus de temps partiel, refus d'autorisation d'absence pour préparer un concours ou en cas de litige sur un compte rendu d'entretien professionnel.

3

PE et Instituteur·trices

4

Agrégé·es
Certifié·es, Adjoint·es d'Enseignement et Chargé·es d'Enseignement
PLP
PEPS et CEEPS
CPE
COP et DCIO
Professeur·es de chaires supérieures

4

Personnels d'inspection et de direction

3

AAE

3

SAENES

3

ADJAENES
ATEE

3

Infirmier·es - Conseiller·es techniques services sociaux - Assistant·es services sociaux

3

Médecins

2

Personnels d'enseignement d'éducation et d'orientation stagiaires

3

Personnels non titulaires (admin, tech, pédagogiques, sociaux et de santé, Greta)

3

Personnels non titulaires (enseignant·es, CPE et COP, alternant·es, Greta)

3

Personnels non titulaires (d'éducation, de surveillance et AESH)

4

Détaché·es PRCE, PRAG

3

Ingénieur·es et Assistant·es Ingénieur·es

3

Technicien·nes Recherche et Formation

3

Adjoint·es Techniques de Recherche et Formation

2

CNED, ONISEP, CIEP, Canopé

3

Personnels des GIP FCIP

ENSEIGNEMENT
SUPERIEUR

ENSEIGNEMENT
SUPERIEUR

ENSEIGNEMENT
SUPERIEUR

ENSEIGNEMENT
SUPERIEUR

ENSEIGNEMENT
SUPERIEUR

CONTRACTUELS

#jevotecgteduc2022